

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Gestion des systèmes d'information de la paie

- Université Jean Moulin Lyon 3

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences économiques - Gestion

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Management des organisations*, spécialité *Gestion des systèmes d'information de la paie*, de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est ouverte depuis l'année universitaire 2004/2005. Cette formation est dispensée par l'institut d'administration des entreprises (IAE), école universitaire de management de Lyon 3. Cette formation de 460 heures se fait uniquement en alternance par périodes de deux semaines en entreprises et deux semaines en formation. Elle a lieu en présentiel sur le site de Lyon (Manufacture des Tabacs et Campus des Quais) mais aussi, depuis 2013, sur le campus de Bourg-en-Bresse. Les promotions d'une quarantaine d'étudiants se répartissent de manière égale sur les deux sites. Le site de Lyon regroupe des alternants en formation initiale (en apprentissage gérés par le centre de formation des apprentis (CFA) FormatSup Ain-Rhône-Loire et en contrats de professionnalisation) et quelques étudiants en formation continue alors que sur le site de Bourg-en-Bresse sont essentiellement signés des contrats de professionnalisation. L'objectif de cette LP est de former des techniciens et des gestionnaires de la paie des entreprises maîtrisant la complexité croissante des enjeux, des outils et des traitements, des charges sociales et fiscales de la paie.

## Avis du comité d'experts

Cette LP est très spécialisée et répond à un besoin précis de compétences qui concernent toutes les entreprises aussi bien locales que régionales. Les métiers auxquels prépare cette LP sont bien identifiés. La structure et le contenu de la formation sont conçus pour répondre à l'objectif d'insertion professionnelle. La lisibilité du contenu est claire. Le rôle du projet tuteuré est cependant peu explicite dans ce dossier. L'adaptation de cette formation « au marché » paraît garantie.

Cette licence professionnelle s'intègre parmi 10 LP mises en place par l'université présentant toutes un objectif principal d'insertion professionnelle. Elle répond à un besoin local. Son positionnement dans l'offre de formation régionale serait à préciser. 80 % des inscrits viennent de la région Rhône-Alpes (et d'autres établissements que Lyon 3). Cette LP forme des futurs professionnels dans un domaine qui concerne toutes les organisations et entreprises du niveau local au niveau national. Les rythmes d'alternance sont adaptés pour que les étudiants soient présents en entreprise durant les périodes importantes de paie. Les partenariats professionnels mentionnés (cabinets d'expertises et entreprises de secteurs d'activités variés) montrent l'intérêt du monde socio-économique pour cette formation.

L'équipe pédagogique est bien diversifiée. Elle est composée d'enseignants de l'IAE, de vacataires académiques et de professionnels. Ces derniers assurent 200 heures de formation sur les 460 heures et participent à la formation dans les matières du cœur de métier de la licence. C'est une bonne proportion. Ils exercent des métiers en cohérence avec ce qu'ils enseignent. Les équipes pédagogiques et administratives des groupes de Lyon et de Bourg-en-Bresse sont distinctes. Les synergies et mutualisations entre ces deux groupes sont pour le moment faibles et mériteraient d'être renforcées. L'équipe pédagogique se réunit régulièrement. Deux comités de pilotage sont organisés par an. Ils regroupent des enseignants et des professionnels. Le rôle du comité de perfectionnement et les décisions prises pour l'évolution des contenus gagnerait à être plus précis permettant ainsi de mieux appréhender la manière dont la licence professionnelle s'adapte à l'évolution des besoins des entreprises.

Le dossier ne permet pas de juger de l'attractivité de la licence professionnelle (le ratio entre le nombre de candidats et le nombre d'admissibles n'est pas fourni). La promotion est d'environ quarante étudiants. Depuis 2013, les effectifs sont en augmentation avec l'ouverture d'un groupe sur le campus de Bourg-en-Bresse. La répartition des effectifs entre les groupes de Lyon et Bourg-en-Bresse n'est pas précisée. Plus de 60 % des alternants proviennent de brevet de technicien supérieur (BTS) ; les chiffres fournis ne sont cependant pas tous cohérents. Sur le site de Lyon, la majorité des inscrits est en contrat d'apprentissage tandis que sur le site de Bourg, ils sont en contrat de professionnalisation sans que l'on sache si ce type de contrat correspond à une demande spécifique des entreprises.

Quelques étudiants intègrent la licence professionnelle en formation continue. 90 % des étudiants sont issus de la région Rhône-Alpes et 80 % proviennent de formation hors Lyon 3. Le taux de réussite est très élevé et supérieur à 90 %. Le taux d’insertion est également assez satisfaisant et supérieur à 70 %. Plus de la moitié des alternants sont embauchés dans leur entreprise d’accueil, ce qui est un bon indicateur de l’intérêt des dites entreprises pour cette LP. 20 % des étudiants poursuivent leurs études mais aucune précision n’est donnée dans le dossier sur les masters ou écoles cibles. Si les enquêtes de suivi donnent un taux d’insertion professionnelle plutôt satisfaisant, une information sur les métiers et les postes obtenus permettrait de confirmer les choix retenus.

## Éléments spécifiques

Place de la recherche	Les enseignants-chercheurs de l’équipe pédagogique font partie du centre de recherche de l’IAE. Ils travaillent sur des thèmes de management international ou management et responsabilité sociétale des organisations.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est au cœur de cette licence professionnelle : alternance avec implication des maîtres d’apprentissage entreprise, mémoire de stage répondant à une problématique de l’entreprise, 82 % de la formation théorique en « cœur de métier », 200 heures cours assurés par des « praticiens » sur des cours dans le cœur du métier de la paie, un calendrier de l’apprentissage adapté pour que les alternants soient présents en entreprise lors des périodes importantes de paie.
Place des projets et stages	Cette licence professionnelle est proposée en alternance sur un rythme 14j/14j. Le stage et le projet tuteuré sont regroupés dans une même unité d’enseignement (UE) nommée « Evaluation professionnelle et projet tuteuré ». L’étudiant est suivi par un maître de stage de l’entreprise et un tuteur académique. Il doit fournir un mémoire de stage (avec soutenance) autour d’une problématique entreprise en lien avec son activité de gestion de système de la paie. Il n’y a cependant pas dans le dossier de description claire de ce qu’est le projet tuteuré de 167 heures, comment il est évalué et comment il se distingue du mémoire de stage.
Place de l’international	La formation dispensée répond par nature aux attentes des entreprises françaises (droit social et fiscal en particulier), et il n’y a pas d’ouverture internationale.
Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite	Le recrutement des étudiants suit un processus standard : lecture du dossier, test interne de culture générale, entretien. L’étudiant est suivi pour sa recherche d’entreprise. Plus de 50 % des étudiants viennent de BTS. 90 % viennent de la région Rhône-Alpes. Une UE d’ouverture « Découverte des métiers et fonctions couvertes par les licences professionnelles », proposée par l’IAE, facilite le passage des parcours généraux vers les LP. Des cours de remise à niveau en droit et en gestion sont organisés en début de formation. Une prise en charge particulière par le tuteur universitaire est prévue pour les étudiants en difficulté.
Modalités d’enseignement et place du numérique	Tout l’enseignement est en présentiel. La licence professionnelle accueille des étudiants en formation initiale (contrat d’apprentissage et de professionnalisation exclusivement). Quelques personnes sont en formation continue. Sur le site de Bourg-en-Bresse, seuls des contrats de professionnalisation sont possibles. Elle est éligible à la VAE. Trois journées de conférence sont mutualisées entre les groupes de Lyon et Bourg-en-Bresse. Les étudiants disposent d’un environnement numérique de travail et d’une plateforme de travail collaboratif. Ils sont formés aux outils et logiciels de la paie. Les intervenants de la LP peuvent bénéficier de la cellule « Pédagogie et Technologies de l’information et de la communication pour l’enseignement » (TICE) de l’IAE pour les aider à utiliser les nouvelles technologies dans leur cours. Un dispositif d’aide pour les étudiants en situation de handicap est mis en place.
Evaluation des étudiants	L’évaluation des étudiants s’effectue en grande partie par du contrôle continu (56 %). 19 % des cours sont évalués par un examen final par semestre. Les cours les plus importants sont évalués selon les deux méthodes. Plus de la moitié des matières sont évaluées uniquement en contrôle continu. Le principe est bon. La notation du projet tuteuré n’est pas précisée. Le diplôme est attribué en fin d’année par un jury composé des seuls enseignants titulaires de l’IAE et il n’y a pas de professionnels.
Suivi de l’acquisition des compétences	Le suivi des compétences se fait par le livret électronique d’apprentissage (LEA) rempli par l’étudiant, le maître d’apprentissage et le tuteur. Un suivi individuel est assuré par un tuteur enseignant qui organise trois visites en entreprise durant l’année. Des tutorats collectifs sont également organisés par les responsables pour permettre les échanges d’expérience entre étudiants.

Suivi des diplômés	L'établissement recense les postes occupés par les diplômés à l'issue de l'année de LP et actualise six mois après ; l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) mène son enquête nationale 30 mois après la sortie d'études. Le résultat de l'enquête à six mois n'est pas donné. Celui de l'OFIP a un taux de réponse élevé. Les anciens étudiants peuvent s'inscrire à l' « IAE Lyon Alumni » mais cette possibilité ne semble pas encore exploitée pour suivre l'emploi des diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le comité de pilotage (incluant les intervenants de la formation et les tuteurs d'entreprise) se réunit deux fois par an. Un dispositif d'autoévaluation est en place, s'appuyant sur des statistiques et documents de synthèse ; un compte-rendu d'autoévaluation est présenté (mais non daté). Un dispositif intéressant d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place depuis 2013. Les informations sur le conseil de perfectionnement et les décisions prises pour faire évoluer le contenu de la LP, ne sont pas fournies.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Formation très professionnalisante et très ciblée sur des métiers précis.
- Alternance avec rythme bimensuel adapté aux périodes importantes de paie.
- Implication des entreprises et de leurs représentants.
- Insertion professionnelle assez satisfaisante, malgré un manque de précision dans les données.

### Point faible :

- Dossier manquant de précision sur de nombreux points.

### Conclusions :

Cette licence professionnelle est très spécialisée. L'équipe pédagogique est variée et la participation de professionnels pertinente. Cette LP est de bon niveau et est donc, bien adaptée à son objectif de conduire vers l'emploi les étudiants qu'elle forme. A part les trois jours de conférences communes entre Lyon et Bourg-en-Bresse, il serait intéressant de développer des synergies entre les deux groupes.

De plus, le dossier gagerait à être plus précis et cohérent :

- Les chiffres liés à son attractivité et l'insertion professionnelle.
- Les informations relatives au suivi des étudiants et de leurs missions pendant et après la licence.
- Le rôle et le fonctionnement du projet tuteuré.
- Les décisions du conseil de perfectionnement et leur utilisation pour faire évoluer le contenu de cette formation.

# Observations de l'établissement

<b>IDENTIFICATION DE LA FORMATION :</b> <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i>	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA PAIE</b>
<p><b>COMMENTAIRES : LE RAPPORT DEMANDAIT DES PRECISIONS SUR DIFFERENTS POINTS. CI-DESSOUS LES POINTS ET LES PRECISIONS QUI PEUVENT ETRE APPORTEES.</b></p> <p><b>1) Les chiffres liés à l'attractivité de la formation et l'insertion professionnelle</b>  Sur environ 100 dossiers de candidature par an, entre 20 et 25 étudiants sont admis en LP Paie. Ces chiffres sont le signe d'un bon taux d'attractivité. Concernant le taux d'insertion professionnelle, il est d'environ 80% à horizon 6 mois (60% en CDI et 20% en CDD). Les 20% restant correspondent à des poursuites d'études dans d'autres universités ou écoles dans la mesure où conformément à la politique de l'IAE Lyon, les poursuites d'études post-licence professionnelle en interne ne sont pas possibles.</p> <p><b>2) Les informations relatives au suivi des étudiants et de leurs missions pendant et après la licence</b>  Le suivi des étudiants et de leurs missions est assuré, pendant la formation, par le tuteur universitaire dans le cadre du tutorat individuel, via le Lé@ (livret électronique d'apprentissage). Un bilan est opéré lors de la soutenance des mémoires. Au moment de la remise des diplômes, un suivi des insertions professionnelles est opéré. Les liens sont conservés par l'usage du réseau social d'anciens Link'IAELyon.  Après la formation, le suivi est assuré par l'OFIP / SCUIO IP (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle / Service Commun Universitaire d'Insertion et d'orientation) – Insertion Professionnelle) de l'Université Lyon 3.</p> <p><b>3) Le rôle et le fonctionnement du projet tuteuré</b>  Le projet tuteuré aussi appelé réalisation autonome de projet consiste à faire réaliser par les étudiants des projets collectifs afin de les former au travail en groupe. Dans ce cadre les étudiants de la LP Paie réalisent des actions destinées à la promotion de leur formation auprès des étudiants potentiels (étudiants de BTS, DUT, de licence 2, etc.), comme par exemple des demi-journées d'information.</p> <p><b>4) Les décisions du conseil de perfectionnement et leur utilisation pour faire évoluer le contenu de cette formation</b>  Les comptes rendus des comités de pilotage semestriels et les comptes rendus d'expérience ponctuellement proposés par les professionnels, ainsi que les retours d'expérience de l'alternance réalisés dans le cadre du tutorat collectif, constituent la « matière première » de l'évolution de la formation. Lorsque les évolutions envisagées sont mineures elles sont intégrées d'année en année dans la maquette de la formation après validation par le CA de l'IAE Lyon. Lorsque les évolutions sont plus consistantes, elles sont intégrées à la maquette lors de la ré-accréditation de la formation.</p> <p><b>5) Développement de synergies entre les groupes de Lyon et Bourg</b>  La distance entre les sites de Lyon et de Bourg, les plannings d'alternance propres à chacun des sites pour répondre aux besoins des tissus économiques locaux, et les équipes pédagogiques spécifiques rendent difficile la mutualisation des enseignements. Dans ce cadre, une responsable pédagogique unique et les 3 séminaires mutualisés mis en place, sont source de synergies entre les deux groupes.</p>	

**Manufacture des Tabacs**

6 cours Albert Thomas  
BP 8242  
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78  
Fax +33 (0)4 78 78 74 12  
[www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr)